



La Lettre de la Coccinelle

N°71 – Octobre à Décembre 2018

Bulletin de Sarthe Nature Environnement
*Fédération Sarthoise des Associations de Protection de la Nature et de
l'Environnement*

Editorial

Vous connaissez mon goût pour l'écrit, je vais donc citer notre Président Michel Dubromel :

« La mobilisation du 8 septembre nous a rendus heureux. Il est bon de sentir que la prise de conscience est de plus en plus forte parmi nos concitoyens, et que nous sommes de plus en plus nombreux et déterminés à refuser de continuer à foncer dans le mur.

Cette bonne humeur a rechargé nos batteries, et nous en aurons bien besoin pour cette rentrée qui s'annonce très chargée. Examen de la loi sur l'alimentation, de la loi sur le logement qui modifie la Loi Littoral, de la loi sur les mobilités, publication de la feuille de route énergétique de la France (la Programmation Pluriannuelle de l'Energie ou PPE), le lancement des assises de l'eau, la mise en œuvre du plan biodiversité et une réforme de la chasse pour ne citer que quelques-uns des dossiers qui nous mobiliserons.

L'arrivée d'un nouveau ministre à la transition écologique et solidaire apporte une dose d'incertitude sur la manière dont seront gérés ces dossiers. Nous ne voulons pas faire de procès d'intention mais l'évacuation brutale de la ZAD du Grand Contournement Ouest de Strasbourg le lundi suivant la mobilisation en faveur de l'environnement nous a fait brutalement atterrir et alarme pour l'avenir. Nous avons rencontré récemment François de Rugy et lui avons fait part de notre désapprobation sur la position du gouvernement. (Nous vous tiendrons informé prochainement de l'état de nos discussions). »

L'année 2018 se terminera avec trois actions, économies d'eau, protection des cours d'eau ainsi qu'une formation sur la classification des cours d'eau. L'année 2019 sera rythmée par les 40 ans de Sarthe Nature Environnement ; cet anniversaire retracera l'ensemble de nos thèmes phares, sol, énergie, TVB, eau... Le programme associatif débutera comme traditionnellement par le rendez-vous incontournable de Fest'Nat.

Je voudrais saluer l'arrivée de forces vives : Aurélia en service civique ainsi que Baptiste et Cindy qui viennent combler le départ de Laetitia et Julien qui ont choisi de rejoindre la fonction publique. Merci encore à eux pour ces années de collaboration et merci à Sabrina d'accepter la charge de collaboratrice.

Jean-Christophe GAVALLET, Président de SNE

Sommaire

- [Programme associatif 2018](#) – Page 1
- [Le mot de l'EIE](#) – Page 4
- [Réduction des déchets](#) – Page 5
- [Droit](#) – Page 10
- [Actualité](#) – Page 12
- [Brèves](#) – Page 13
- [L'agenda](#) – Page 16

Programme associatif

Présentation 8^{ème} action – 20 Octobre : Avec Grain de Sable et Pomme de Pin et l'Espace Info Energie

Visite d'une installation de récupération d'eau de pluie

L'installation en question a une capacité de stockage de 6000L d'eau et peut être utilisée pour de nombreux usages du quotidien. De plus elle n'utilise aucune énergie, car elle fonctionne uniquement avec un système de gravité. La visite sera complétée par des plans de l'installation pour mieux la comprendre et bien assimiler son fonctionnement.



Nous terminerons par un goûter, animé d'un bar à eau. Il faudra essayer de différencier l'eau minérale de l'eau du robinet et de l'eau de source. Dans cette ambiance de convivialité les participants pourront bénéficier de conseils pour économiser l'eau dans leur logement avec l'intervention de l'Espace Info Energie.

Lieu : Mulsanne (lieu exact précisé à l'inscription)

Entrée : Gratuit sur inscription au 02.43.88.59.48 ou au 02.43.42.55.37

Aurélia Bichet, SNE

Présentation 9^{ème} action – 10 Novembre : Avec FNE Pays de la Loire, l'APNEE et le Syndicat Mixte du Dué et du Narais

Journée protection des cours d'eau

Cette journée commencera par une intervention de Benjamin Hogommat. Il abordera la qualification juridique des cours d'eau, la réglementation des travaux sur ceux-ci et l'utilisation des pesticides à leur proximité.

L'après-midi débutera par une présentation du Narais suivie d'une visite ludique du cours d'eau par Maud COURCELAUD et Domnin RABREAUD.

Lieu : Challes (lieu exact précisé à l'inscription)

Entrée : Gratuit sur inscription – Tout public

Aurélia Bichet, SNE

Présentation 10^{ème} action – 5 Décembre : avec l'Agence Française pour la Biodiversité

Formation sur la classification des cours d'eau

Pour sa dernière action, SNE organise une formation sur les cours d'eau. Les grandes thématiques de cette soirée seront :

- Qu'est-ce qu'un cours d'eau ?
- Les problématiques forestier et périurbain
- Carte des cours d'eau

Les intervenants, Mickaël Le Bihan et Arnaud Lefeuvre, répondrons à vos questions et vous apporterez tous leurs savoirs sur la classification des cours d'eau.

Lieu : Le Mans

Entrée : Libre – Tout Public

Aurélia Bichet, SNE

Bilan 5^{ème} action – 16 Avril : avec Grain de Sable 304

Plusieurs systèmes d'assainissement individuel existent, le but de l'action était de présenter les avantages pour la préservation de la qualité de l'eau de la phytoépuration.

Les 17 personnes présentes se sont rendues dans le jardin des propriétaires de l'installation afin de la découvrir. C'est Dominique Leveque qui a expliqué la mise en place ainsi que le fonctionnement du dispositif.

C'est un assainissement par filtre planté, qui est en place depuis 2010. Il n'y a donc plus de fosse septique, installation à l'impact écologique important (vidanges régulières qui consomment de l'énergie fossile, épandages des boues après traitement en STEP sur les cultures).



Grâce à l'assainissement par filtre planté, le traitement des effluents bruts se fait directement. Ici, les sorties d'eau sont situées dans le sous-sol. Le terrain étant plat, il a fallu installer un système de relevage (pompe équipée d'un flotteur). Il faut donc savoir à quelle hauteur sortent les eaux par rapport au terrain naturel.

L'installation est composée de deux filtres, l'un vertical et l'autre horizontal.

Le dimensionnement de ces filtres est calculé en fonction du nombre de pièces principales de la maison.

Bilan 6^{ème} action – 3 Mai : avec le Groupement des Agriculteurs Biologiques 72

Le but de cette action était de faire découvrir les avantages de l'agriculture Bio pour la préservation de la ressource en eau, avec Frédéric Lenglet, éleveur à Bernay-en-Champagne.

Un filtre doit occuper une surface de 2m² au sol par habitant. Dans le cas présent, pour 6 personnes, deux filtres de 12 m² ont été installés, soit une surface totale de 24 m².

L'eau pompée est acheminée dans le 1^{er} filtre, vertical. Ici, il est surélevé par rapport au sol. Il comporte plusieurs couches de sédiments de granulométrie différente : la première couche, la plus proche de la surface, est composée de sable filtrant (hauteur : 10 – 12cm). La deuxième couche a une épaisseur de 30cm et est composée de petits graviers. Enfin, la dernière couche est épaisse de 20 cm et se compose de graviers drainants.

Ainsi, la matière solide (broyée par la pompe) se dépose en surface et l'eau migre vers le fond du filtre. Cette matière se composte. L'avantage de ce système est qu'il est aéré, ce qui empêche la dégradation anaérobie de la matière organique (M.O) (qui dégage du méthane et des composés sulfurés très nauséabonds). Les bactéries présentes minéralisent la M.O, ce qui fournit des nutriments aux roseaux qui sont plantés dans ce filtre. Le filtre vertical est séparé en deux parties, une seule est alimentée à la fois : cela nécessite une manœuvre une fois par semaine pour changer de côté.

La hauteur théorique de compost par an est de 1 cm. Le dispositif peut composter une hauteur maximale de 10 cm : il faut ainsi racler et gratter tous les 10 ans dans le système racinaire des roseaux. Par ailleurs, ceux-ci doivent être coupés tous les ans, à la sortie de l'hiver, afin de favoriser leur repousse.

Un tuyau achemine l'eau pré-traitée du premier filtre vers le deuxième, qui lui est dit horizontal et végétalisé. Cela permet d'optimiser le traitement. Des plantes semi-aquatiques poussent dans ce filtre (roseaux, massettes, juncs et salicaires). Sous ces plantes se trouvent 40 cm de gravillons.

En sortie de traitement, il est nécessaire d'infiltrer les eaux traitées : c'est l'exutoire. Celui-ci peut se réaliser de différentes manières : mare, fossé, rigoles d'irrigation...

Les questions du public étaient nombreuses : surface de l'installation, coût, entretien, aides financières, gestion... et ont pu trouver réponse auprès de messieurs Plet et Leveque.

Les discussions se sont ensuite poursuivies autour d'un verre de l'amitié. Les personnes qui le souhaitaient sont allées pour finir voir une deuxième installation, située chez le fils de monsieur Plet. Celle-ci est différente car elle utilise la topographie du terrain : il n'y a pas besoin de pompe, les eaux s'écoulent par gravité. Seul inconvénient, ici les matières ne sont pas broyées et sont plus visibles.

Seules cinq personnes sont venues assister à la visite de l'exploitation. Elles ont été accueillies par Gwenaëlle et Frédéric Lenglet. Puis toutes ont suivi Frédéric qui les a emmenées découvrir son exploitation. Il pratique la polyculture-élevage : ainsi ses animaux, des vaches laitières, sont nourries uniquement avec des aliments provenant de l'exploitation. Grâce à une connaissance approfondie de l'agronomie, monsieur Lenglet n'a pas recours à l'utilisation d'intrants chimiques, ce qui garantit la préservation de la qualité de l'eau sur ses parcelles. Ses rendements atteignent ceux des agriculteurs dits « conventionnels », ce qui est très encourageant.

La diversité se rencontre partout sur son exploitation : diversité des plantes cultivées, des races bovines, mais surtout des paysages. Le bocage est en effet préservé (haies, bosquets et mares). Ceci offre un refuge aux animaux auxiliaires et permet de s'affranchir de l'utilisation de pesticides. Ainsi l'écosystème est respecté.



Les mares présentes sur l'exploitation feront l'objet de travaux de restauration car elles sont en train de se fermer : la végétation les encercle. L'accès est donc difficile pour la faune, et à terme les mares risquent de se combler. Pour empêcher cela, il faudra éclaircir progressivement la végétation (sur plusieurs années), tout en conservant les différentes strates.

Une parcelle est plus éloignée de l'exploitation, c'est une prairie inondable située au bord de la Vègre. Lorsqu'elle est inondée, du limon fertile s'y dépose. Une fois le pré ré-essuyé, les bovins peuvent y paître une herbe riche. L'avantage est double : les animaux profitent d'une herbe de bonne qualité, et la prairie humide est conservée. Elle peut donc jouer son rôle de filtration de l'eau.

Les participants, ont beaucoup échangé avec Frédéric Lenglet, ce qui a apporté une ambiance conviviale.

Gwenaëlle DUFOUR, SNE

Gwenaëlle DUFOUR, SNE

Bilan 7^{ème} action- 7 Juillet : avec la SEPENES

Le jardinier fait face à de nombreux aléas, terrain, animaux, insectes, sols. Le but de cette journée était de montrer les nombreuses solutions pour résister à la sécheresse.

La visite a eu lieu dans un coteau de 2,5 hectares, très ensoleillé, exposé Sud, Sud Est avec un petit ruisseau en aval du terrain. Une partie du coteau est un ancien circuit de motocross, et des montagnes de pneus sont restées sur le site.

Acheté en 2014, le terrain a d'abord été minutieusement étudié par un relevé exhaustif des arbres et des plantes présents, selon les principes de Sepp Holzer. Sol sableux, plutôt acide, à priori pas l'idéal pour planter des arbres et créer des potagers. Pas d'adduction d'eau : la seule eau possible provient d'une petite citerne qui recueille les eaux de pluie d'un cabanon.

L'après-midi a débuté par une observation des plantes xérophiles, plantes adaptées aux milieux secs, et de plantes mésoxérophiles, c'est-à-dire qui s'adaptent à des sécheresses temporaires.

Les différentes stratégies du jardinier :

- Diminuer sa surface foliaire, placer ses « stomates » (les organes qui permettent l'absorption de l'eau) au revers des feuilles ou ne les ouvrir que la nuit, à la fraîche.
- Développer des racines pivotantes pour aller chercher l'eau en profondeur, se couvrir de poils etc.
- L'arrosage uniquement tard le soir, peu fréquent mais abondant, et surtout « sortez couverts » avec une couverture du sol.

Les Plantes et les animaux ont plus d'atouts que le jardinier !

Pour le potager :

- De grandes bâches (de récupération) au sol, sont déroulées au fur et à mesure des besoins
- Les herbes indésirables sont coupées laissées sur place. Il n'y a pas de travail du sol.
- Les pneus posés au sol accueillent les plantes de courgettes.
- Arrosage uniquement au moment du semis ou de la mise en place du plan.
- Contre les chevreuils trop gourmands, recours à l'ancien procédé de l'épinaie qui utilise ronces et prunellier

Fin de l'après-midi se termine par un pot d'amitié et une visite au plus beau noyer de la Sarthe à Avezé, un impressionnant spécimen à l'ombre bienvenue.

Edith BOULEN, SEPENES

Bilan concours photo « L'eau, l'or bleu de l'Humanité »

Notre concours photo s'est terminé le 31 août, après ces 7 mois de concours et de nombreuses participations, nous avons reçu une quarantaine de photos pour 24 participants dont un professionnel.

Le jury s'est réuni le 14 septembre pour élire les 10 meilleures photos amateurs pour l'exposition. Après 30 minutes de discussion et de choix difficiles nous avons sélectionnés les photos les plus méritantes, en tenant compte du respect du thème, le lieu et l'aspect artistique.

L'exposition a pris place à la Bibliothèque Universitaire du Mans du 20 au 27 Septembre. Douze photos ont été affichées dans le hall de la bibliothèque, les dix clichés amateurs, et les deux photos du participant professionnel. Le public a pu voter pour sa photo préférée pendant le temps de l'exposition par vote internet

Le Jeudi 27 septembre la cérémonie de remise des prix a eu lieu dans la salle Pierre Belon à la bibliothèque universitaire. Une quinzaine de personnes étaient présentes. Nous avons pu remettre le prix du jury et le prix Professionnel ainsi que le prix du public.

PRIX DU JURY :

1^{er} prix : Guy Doléans



2^{ème} prix : David Pioger « L'eau reptilienne »



PRIX PROFESSIONNEL

Fabrice Guin : « Sans eau la graine ne peut germer »



PRIX DU PUBLIC

Claire Barreteau



Aurélia BICHET, SNE

Le mot de l'espace INFO → ENERGIE



La qualité de l'air intérieur

Nous passons en moyenne **entre 70 % et 90 % de notre temps dans des endroits clos** (logement, bureau...). Il s'agit donc de savoir si durant cette période, la qualité de l'air intérieur n'est pas dangereuse pour nous et ce que nous pouvons faire pour l'améliorer.

Les enjeux :

- La qualité de l'air est, selon **l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé)**, le principal risque environnemental pour la santé.
- Elle serait responsable de près de 20 000 décès prématurés et de plus de 30 000 cas de maladies chaque année en France.
- L'air intérieur est 3 fois plus pollué que l'air extérieur.

Êtes-vous concerné ?

La qualité de l'air intérieur nous concerne tous, cependant nous ne sommes pas tous soumis à la même quantité de pollution. Pour avoir une bonne qualité de l'air intérieur, inutile de se lancer dans des mesures onéreuses. C'est avant tout une histoire de bon sens, donc de **comportement**. En effet, **la principale source de pollution c'est nous**, enfin, notre activité dans l'espace.

Les sources de pollution :

- Les produits d'entretien
- La pollution au radon
- Pollution extérieure (*la circulation, usines, pressing...*)
- Les parfums de synthèses (*bougies parfumées, aérosols...*)
- La respiration (CO_2)
- Tabagisme (*même avec la fenêtre ouverte*)
- Nouveaux meubles
- ...



Les bons gestes :

- Eliminer les sources de pollution énoncées précédemment ou en limiter l'usage
- Choisir des produits ménagers qui comportent le logo éco-label européen ou français
- Penser à aérer régulièrement pour renouveler l'air en dehors des horaires de bureau (*la ventilation ne suffit pas !*)
- Sortir du logement pour fumer et ne pas fumer devant les entrées d'air (*huisseries, évacuation de hotte ...*)
- Laisser les meubles neufs s'aérer, dans le garage par exemple, avant de l'installer chez soi.
- Pour le radon seul la partie nord-ouest du département est concernée. Les émanations de radon viennent du sol, donc soyez vigilant dans les caves en terre battue ou si votre dalle est fissurée ; sinon les risques sont faibles. Si vous avez un doute, faites réaliser des mesures, Il en existe de nombreuses possibles et peu coûteuses.
- ...



Pour plus d'informations : <https://www.ademe.fr/air-sainchez>

En ce qui concerne la qualité de l'air extérieur :

Vous trouverez des informations sur le site d'Air Pays de la Loire, qui assure un rôle d'observatoire de la pollution extérieure sur le département : <http://www.airpl.org/>

Baptiste TRANCHANT, EIE

Réduction Déchets

Ocean CleanUp

Il s'appelle Boyan SLAT. Ce jeune néerlandais né en 1994 s'est fait connaître grâce à son projet fou de créer des nettoyeurs de plastique flottants sur les océans après « avoir fait de la plongée en Grèce et constaté qu'il y avait plus de plastique que de poissons » (Source « National Géographique »).



Il a d'abord étudié la question lors d'un projet scientifique au lycée, en constatant qu'il ne pouvait pas aller chercher tout le plastique enfoui dans l'océan mais en constatant que les côtes retenaient le plastique de manière efficace, tout en observant que la majorité du plastique se trouvait en pleine mer. Créer une sorte de « côte artificielle » en forme de U, ancrée, vers lequel le plastique se concentrerait fut donc le postulat de départ. Le fait que les courants marins en surface soient plus forts qu'en profondeur légitime encore plus cette idée.

Le projet ambitieux fut néanmoins aussi sujet à vive critique et controverse du fait qu'il soit jeune (18 ans lors de la soumission officielle de son projet), non connu et qu'il manquait de crédibilité... et pourtant !

En 3 ans, il a étudié les zones contenant le plus de plastique dans le Pacifique Nord et testé l'efficacité de l'Océan CleanUp dans la mer du Nord. Il a aussi réussi à récolter plus de 20 millions d'Euro en dons et crowdfunding (des particuliers Européens ou de la Silicon Valley notamment) au point que le projet va voir le jour dès 2018, à l'aide de plus de 60 ingénieurs.

Le projet initial de créer une côte artificielle de 60 km s'est vu transformé en une cinquantaine de flotteurs de 1 à 2 km, en forme de U, constitués de boudins en polyéthylène et sous ces boudins, des filets en polyuréthane de quelques décimètres de hauteur pour stopper les plastiques. Un navire viendra récupérer les déchets régulièrement. On peut s'interroger sur le fait qu'on construit d'énormes boudins de plastiques pour en capturer d'autre, si cette matière plastique est primaire ou recyclée.

Le financement participatif du projet continu, avec la recherche de sponsors. La première étape en 2018 sera donc l'installation de ces boudins dans le plus gros vortex (il y en a 5 dans le monde) en Pacifique nord. Boyan espère qu'en 2050, plus aucun plastique n'existera dans les océans.

Pourquoi enlever le plastique des océans ? Selon Boyan, la mortalité précoce des poissons due au plastique entraînerait une perte financière des pêcheurs d'au moins 30 milliards de dollars par an. Au-delà de ça, des espèces telles que les tortues marines meurent étouffées. Plus en avant, la décomposition de plastique en micro particules entre dans toutes les chaînes alimentaires et particulièrement du plancton qui meurt aussi précocement.



Un projet réellement utile pour l'environnement et que Sarthe Nature Environnement approuve.

Bruno AUBIN, SNE

Les mesures anti-plastique de l'Union Européenne

Le 28 Mai 2018 (suite à une réflexion amorcée dès le 16 janvier), l'Union Européenne a décidé à l'horizon 2021 (au mieux, si le texte est adopté dès 2019) une série de mesures pour limiter les déchets plastiques. La première mesure concerne la production et l'utilisation de 10 produits plastiques jetables les plus présents dans les mers et océans : pailles, couverts, assiettes, gobelets, support de ballons de baudruches, touillettes, coton tiges. Cette liste de déchets représente 70 % (en masse) de la totalité des déchets trouvés sur les plages, sachant que les plastiques seuls représentent 85 % (une règle de trois indique donc que cette liste représente 82.3 % des déchets plastiques).



Ces 10 produits plastiques ne pourront être interdits que s'il existe des produits de substitutions biodégradables ou compostables.

Continuons dans les chiffres : 30 % seulement des déchets plastiques produits en Europe sont recyclés chaque année. Les 70 % autres se retrouvent donc sur les plages et dans les mers. Suivant les organisations, les données de tonnages diffèrent sensiblement. Certains parlent de 8 Mtonnes, jusqu'à 17.5 Mtonnes par an. Ces divergences montrent que les comptages et informations fournies ne sont pas fiables, alors que le ratio de 30 % de recyclage semble être admis par tous !

D'autres mesures sont avancées comme l'obligation des bouchons à être attachés aux bouteilles, la participation financière des entreprises d'emballage au recyclage de ceux-ci, ainsi qu'à la sensibilisation du public. Les États devront mettre l'accent sur la sensibilisation grand public mais aussi développer des outils de collecte plus performants pour les bouteilles en plastique afin d'atteindre les 90 % en 2025. Enfin les enseignes auront l'obligation d'indiquer clairement sur les étiquetages, les informations utiles sur le recyclage desdits emballages. Des collectifs citoyens prennent déjà les devants en organisant des sorties « ramassage » qui est une collecte/glanage en marchant de déchet (au Mans, déjà plusieurs séances ont été proposées au Mans fin septembre).

Si ces mesures européennes (pionnières au niveau mondiale) sont adoptées dès 2021, le Sénat français a déjà enchaîné dès juin puis septembre des lois allant dans ce sens (à propos des 10 produits sus cités) dont la mise en place s'effectuera dès janvier 2020.

Côté consommateur, le constat est qu'on trouve énormément de déchets jetés dans la nature ou dans les villes ! Si on exclut tout ce qui n'est pas plastique (cannes alu, bouteilles en verres ou objets diverses), on trouve évidemment régulièrement bouteilles en plastique ou des emballages plastiques transparents de paquets de cigarettes. Ces déchets-là sont vicieux car volatiles et transparents, et, hélas, les mesures suscitées n'évoquent pas réellement ce genre de plastique.

Cependant, on peut évoquer le cas des sacs plastiques de magasins qui ne sont désormais plus gratuits dans certains pays européens (dont la France depuis 2007) et à usage restreint, dont les rejets ont baissé de 90 % depuis la mise en place. -90 % est plutôt un bon score, même si on peut déplorer que parfois on trouve dans les poubelles recyclables, des cabas neufs d'une certaine enseigne de la grande distribution.

Bruno AUBIN, SNE

La traversée du Pacifique

Benoit Lecomte s'est donné comme objectif de traverser l'océan Pacifique à la nage, du Japon à la Californie. A 51 ans, 9 000 km ne lui font pas peur. Il faut dire qu'il n'en est pas à son premier essai. A 31 ans il était le premier athlète à traverser l'océan Atlantique en seulement 2 mois et demi.



Cela fait maintenant plus de quatre mois que la traversée a commencé, rythmée par 8 heures de nage chaque jour. Il nage en moyenne 37 km dans une journée, plus de 50km quand l'océan est calme, à peine 10km quand les conditions sont extrêmes.

Il est accompagné d'un zodiac qui le guide à l'aide d'une tige dans l'eau. Un voilier le précède, bateau où il dort et se rassasie matin et soir. Son équipement dans l'eau est minimaliste. Une combinaison, masque, palmes et tuba. Une balise GPS, pour suivre sa position, un ECG pour contrôler le rythme de son cœur et un bracelet qui mesure le taux de radioactivité dans l'océan.

Cette excursion n'est pas une simple course de natation, elle a pour but d'alerter sur la pollution plastique dans l'océan et ses répercussions. Il est suivi par de nombreux scientifiques, notamment pour répertorier la faune aquatique, le taux de radioactivité suite à Fukushima ainsi que ses capacités physiques.

Le Plastique :

Chaque jour Benoit fait des rencontres dans l'océan ; malheureusement il rencontre plus de plastique que de poissons. Son équipe effectue des prélèvements d'eau journaliers afin de déterminer la proportion de micro plastique marin entre Tokyo et San Francisco. En examinant les caractéristiques physiques et chimiques de ces particules, les scientifiques pourront en déduire depuis combien de temps ils sont présents dans l'eau et étudier le processus de dégradation du plastique. Ces débris sont également colonisés par une communauté microbienne diversifiée. Les scientifiques souhaiteraient savoir comment cette communauté contribue au cycle mondial des nutriments, au transport des produits chimiques toxiques, à la dégradation du plastique. Ainsi que la propagation d'organismes qui pourrait créer des maladies dans la vie marine et humaine dues à la migration dans l'océan.

Radiations de Fukushima :

En 2011, quand le tsunami a inondé la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi, une importante quantité de polluant nucléaire a été relâchée dans l'air, le sol et l'eau. Les scientifiques ont estimé que la majorité des polluants ont atterris dans l'Océan. Ils ont été dilués et transportés vers l'ouest par le vent et les courants. Grâce au bracelet de Benoit, son équipe va pouvoir déterminer à quelle distance et à quelle vitesse les polluants se déplacent, ainsi que leurs concentrations dans l'Océan.

Phytoplancton :

La moitié de l'oxygène mondial vient des producteurs primaires vivants dans les Océans. Les éléments comme le nitrogène, le phosphore ou le fer sont essentiels pour la photosynthèse. Leur abondance influence considérablement sur la productivité des phytoplanctons. La photosynthèse se fait principalement à la surface de l'eau car elle a besoin de lumière. Néanmoins, si les nutriments se réduisent à la surface, la photosynthèse pourrait ralentir ou s'arrêter. Certains des phytoplanctons géants pourraient éviter ce problème en migrant dans les eaux profondes pour récupérer du nitrogène, puis remonter à la surface pour la photosynthèse. Pendant cette traversée de nombreux échantillons seront prélevés ce qui permettra aux scientifiques de mieux comprendre le cycle des nutriments, leur impact dans l'Océan et l'impact futur du réchauffement climatique.

Cette traversée compte de multiples enjeux, physique, scientifique et plastique. En postant quotidiennement des articles sur son site, Benoit et son équipe veulent alerter le grand public ainsi que les gouvernements sur la situation inquiétante de nos océans.

<http://benlecomte.com/>



Aurélia BICHET, SNE

Opération "Des mines dans vos tiroirs"

Dans le cadre de l'opération "des mines dans vos tiroirs", pour la semaine européenne de réduction des déchets 2017, SNE s'est mis en 4 pour établir une liste relativement exhaustive des réparateurs de téléphones portables, que ça soit des smartphones ou des modèles plus ancien, au Mans.

Nom	Adresse	Prestation	Téléphone
Point service Phone	55, rue Nationale; 72000 Le Mans	Réparation pour des marques telles que Apple, Samsung, LG, Sony, Huawei et d'autres (Kazam non inclus)	09 51 08 01 11
Docteur-It Le Mans	Centre Commercial Jacobins ; 13 rue Blondeau; 72000 Le Mans		09 67 80 12 16
Aie aie phone et PC	13 place Georges BOUTTIE ; 72000 Le Mans	Réparation de smartphones, iPhones, tablettes, iPads, iPods et ordinateurs	09 86 12 86 26
RXP Phone	8 Rue du Cornet; 72000 Le Mans	(Attention, site web sans contenu, voir à http://www.sefaireaider.com/informatique-hifi/depanneur-reparateur-tv-hifi/pays-de-la-loire/sarthe/72000-le-mans/prestation-1533742.html)	
Full Micro	Chemin des Landes du Camp; 72230 Ruaudin		02 43 14 10 31
Formule PC	42 Rue Gambetta 72000 Le Mans	Réparation écrans et changement de batterie pour 45 modèles (Kazam non inclus)	09 53 70 13 21
Chrono-Phone	1 place George Bouttié; 72000 Le Mans	Réparation nombreuses marques de téléphones portable (Kazam non inclus)	02 53 43 57 69
Save My Smartphone	ZAC du Moulin aux Moines - Auchan Le Mans 72650 La Chapelle-Saint-Aubin		
Point Service Mobile	59 Avenue du Général Leclerc, 72100 Le Mans	Réparation toute marque de tél. cellulaire, agréé SAMSUNG	09 80 46 66 78
Studio Le Mans Informatique	38 Avenue du Général Leclerc, 72000 Le Mans		02 43 20 91 52 09 83 82 86 34

Bruno AUBIN, SNE

Pour rappel la Semaine Européenne de Réduction des Déchets 2018 aura lieu du 17 au 25 Novembre.

SNE, autres associations et collectivités organiseront des actions pour cette manifestation.

<https://serd.ademe.fr/>

Faune et Flore

Faute de grives on mange ... des merles ?

Ce vieil adage risque-t-il de ne plus avoir de raison d'être ? Comme beaucoup d'autres sarthoises et sarthois, citadin(e)s ou ruraux, vous aurez sans doute déploré le silence et l'absence de ces chanteurs mélodieux que sont les merles noirs (*Turdus merula*).



Petit rappel d'écologie : le merle noir vit aussi bien dans les forêts épaisses que dans les petits boisements. Il a commencé à migrer de la forêt vers les jardins et les espaces verts des villes il y a environ 150 ans (Delachaux et Niestlé, 2013). La population en Europe était estimée à 40-80 millions de couples en 2013, définissant ainsi l'espèce comme l'une des plus communes.

Seulement voilà, ces dernières années en France mais aussi en Belgique, aux Pays-Bas et en Allemagne, des mortalités massives de merles noirs sont constatées. Affaiblis ou désorientés, les individus meurent au bout de quelques heures en raison d'un virus originaire d'Afrique australe, Usutu de son petit nom, propagé et inoculé par les moustiques. Les étés chauds sont à l'origine de leur expansion. Il semblerait que d'autres espèces de passereaux (mésanges, pie bavarde, rouge gorge, bouvreuil pivoine, pic épeiche, moineau domestique, étourneau sansonnet) et de rapaces nocturnes (chouette lapone notamment) soient aussi concernées, mais a priori dans une moindre mesure (Mayenne Nature Environnement).



Le virus Usutu a été repéré dans la Sarthe pour la première fois en 2017. En quelques mois, il y a eu une centaine de signalements d'oiseaux morts dans la région Pays de la Loire. Mais c'est sans doute beaucoup moins que la réalité, car tous les décès n'ont pas été constatés (francebleu.fr).

Si vous-même trouvez un/des individu(s) morts dans votre jardin, n'hésitez pas à prévenir un agent de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) : le virus est en effet suivi par le réseau SAGIR de l'ONCFS. Par précaution, ne touchez pas les oiseaux et laissez-les sur place.

De récentes études ont constaté la disparition de près d'un tiers des oiseaux européens ces quinze dernières années, notamment à cause des pratiques agricoles intensives. À ce facteur vient s'ajouter malheureusement cette nouvelle maladie, en plus des épisodes de sécheresse de plus en plus longs...

Gwenaëlle DUFOUR, SNE

Vers l'état de conservation d'une mare

Depuis des décennies, comme beaucoup, je passe quotidiennement par ce carrefour appelé depuis encore bien plus longtemps « carrefour de la mare ». Le lieu paraissait immuable, puis le projet de LGV Bretagne-Pays de La Loire a fait craindre pour la pérennité de cette mare, finalement les TGV passent à une bonne centaine de mètres.

La conséquence fut un regain d'intérêt pour cette rescapée du développement des transports et a fait que « **Grain de sable 304** » entreprenne une démarche auprès de la municipalité de La Milesse, propriétaire du territoire où elle se situe.



Aujourd'hui et malgré un fauchage annuel, la mare est en phase de comblement naturel du à la prolifération de la végétation. Il ne subsiste pas de surface en eau libre. De plus, elle se referme de l'extérieur par la colonisation périphérique de ronces et de quelques saules.

Bien que l'usage domestique ou agricole de la mare ait été abandonné, elle assure néanmoins 2 fonctions fondamentales qu'il importe de maintenir :

- la temporisation des pluies et la rétention potentielle d'azote, de phosphore, et de pesticides éventuels.
- l'habitat d'espèces aquatiques dont les amphibiens.

Pour assurer un bon fonctionnement les éléments suivants sont indispensables :

- Eau en présence permanente ou temporaire
- Lumière
- Oxygène
- Végétaux
- Éléments nutritifs et Matières organiques végétales

Ces différents éléments se conjuguent les uns aux autres et génèrent un écosystème en situation d'équilibre. La restauration revient à agir sur l'un ou plusieurs d'entre eux. Sachant que toute intervention produit un choc écologique sur l'habitat existant, il est impératif d'employer des méthodes douces pour la mener à bien.

Les perspectives :

- Sensibiliser le public à la conservation des espèces et des espaces.
- Proposer un outil pédagogique et d'observation à la population et aux scolaires.
- Cycles de vie dans l'interface des milieux terrestre et aquatique (métamorphoses...).
- Notions de biodiversité.

C'est ce que l'association, renforcée par SNE, Gwenaëlle DUFOUR et la participation du jeune stagiaire Swann BLOT, a argumenté dans un pseudo « cahier des charges » auprès du maire de La Milesse.

La restauration répartie sur 3 années doit commencer cet automne.

Jean HENAFF, Grain de Sable 304

Droit

Le droit au secours de l'environnement

Deux séminaires réunis à Paris les 28 et 31 mai, dans des cadres tout différents, ont chacun montré l'importance du droit pour protéger la nature et l'environnement. Utile rappel pour les futurs magistrats amenés à se prononcer sur des litiges trop souvent considérés comme mineurs. Utile rappel aussi pour ceux qui croient encore que c'est l'économie qui commande tout.

Séminaire du 28 mai réuni à l'Agence française pour la biodiversité (AFB) :

Comme les services du ministère de l'environnement, logés dans une tour de la Défense au nord-ouest de Paris, l'Agence française pour la biodiversité nouvellement créée se retrouve à l'opposé, dans une barre de Vincennes au sud-est de Paris... Certes, le bois de Vincennes n'est pas loin, mais on ne le voit même pas des terrasses du 6^e étage.

Le séminaire réunissait là pendant trois jours des élèves de l'École nationale de la magistrature, afin de les initier aux lois et règlements de la protection de l'environnement, à commencer par son acteur majeur, la nouvelle Agence française pour la biodiversité (AFB).

Première question : Pourquoi l'AFB a absorbé l'ONEMA (ex Conseil Supérieur de la Pêche et les Agences de l'eau) mais pas l'ONF (Office national des forêts) ni l'ONCFS (Office national de la chasse et de la faune sauvage) ?

Parce que l'ONF est un EPIC, (établissement public industriel et commercial), qui est d'abord chargé de produire du bois et de le commercialiser, ce qui n'est pas dans les attributs de l'AFB. En revanche, l'ONCFS aurait pu et dû l'être, comme l'ex-Conseil supérieur de la pêche. Mais ce sont les chasseurs qui s'y sont opposés. Leur président est de la Somme, où les chasseurs sont très remuants. C'est donc aux parquets de prendre leur place dans les départements pour que force reste à la loi. Une précision importante : l'AFB est un service placé sous la tutelle de l'Etat, mais pas un service d'Etat. Il n'a donc pas son autorité, mais il jouit d'une autonomie à laquelle il tient.

Rappel historique de la protection de l'environnement. Cela a commencé au Moyen-Age avec les officiers des Eaux et Forêts, chargés de la protection du poisson des étangs et du gibier des forêts, qui alimentait les seigneurs. A l'époque moderne, on s'est d'abord préoccupé de l'eau et des poissons amphibiotiques (saumon, anguille, alose, esturgeon), puis des installations classées dès 1810.

On a aujourd'hui, depuis 2012, les « inspecteurs de l'environnement ». Ce sont des agents commissionnés et assermentés, qui s'appuient sur les différents codes (environnement, urbanisme, rural et pêche maritime, etc.). Ils ont le droit de visite à domicile, de 8h à 21h, le droit de suite après une chasse, le pouvoir d'audition et de demande de pièces, le droit de prélever des échantillons.

Parmi les cas mémorables où la justice est intervenue, on peut citer l'extorsion de matériaux de remblai, toujours difficiles à régler, et le trafic des civelles ou pibales, les jeunes anguilles qui remontent de l'Atlantique dans nos rivières. Ces poissons font l'objet d'un trafic international, car le kilo de civelles vaut 500 euros en France, 1.500 euros en Espagne et 5.000 euros au Japon ! Le trafic en bande organisée commence en France, où l'on vend les civelles à l'Espagne comme mets recherché, et les Espagnols revendent les civelles vivantes aux Japonais, qui les élèvent en bassin pour les manger adultes sous forme d'anguille, mets très recherché aussi. En France, ce trafic fait l'objet de saisies et de lourdes condamnations.



A signaler les guides publiés par l'AFB destinés aux Bâtiments et travaux publics (BTP). Les Officiers de police judiciaires (OPJ) disposent aujourd'hui à l'AFB de dossiers où figurent les notes d'enjeux environnementaux. Les futurs magistrats sauront maintenant quel rôle ils peuvent jouer pour la protection de notre patrimoine commun, qu'il s'agisse de trafic international en bande organisée ou de petit braconnage.

Séminaire du 31 mai réuni à l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme (AIU) :

L'Agence régionale de la biodiversité Ile-de-France, installée rue Falguière dans les anciens locaux du journal *Le Monde*, a tenu son premier séminaire sur un thème sujet à polémique, la « monétarisation de la nature ». Il a été traité par Harold Levrel, un chercheur du CNRS et d'AgroParisTech, qui mène avec son collègue Antoine Missemmer une recherche selon l'approche Economie/Écologie.

Faut-il donner un prix à la nature ? La réponse dépend des défenseurs. Elle a un prix pour le WWF, elle n'a pas de prix pour ATTAC. On constate une chose : les juges aiment bien disposer d'une évaluation pour trancher. Et cela depuis le 19^e siècle si l'on se réfère au cas des usines de soude de la région de Marseille, où la bourgeoisie marseillaise se

battait contre les soudiers – étrangers ! Des compensations financières ont été reconnues en 1809 et des indemnités payées en 1810. Le dommage moral a été reconnu à Marseille entre 1822 et 1827.

On est passé ensuite à l'indemnisation d'un pied de vigne, d'un mûrier ou d'un olivier. Avec la publication d'une liste des « oiseaux utiles », on est parvenu à une véritable économie ornithologique, comme aux Etats-Unis au sein du département de l'Agriculture. On apprécie l'oiseau régulateur d'insectes et de petits rongeurs. La valeur de l'oiseau disparaît vers 1935 avec l'apparition des pesticides industriels.

Prenons le cas de la redevance sur les poids lourds en Suisse. En 1994, une loi impose le ferroutage aux camions de plus de 3,5 t en transit. A défaut, une taxe a été introduite, de 2001 à 2008, taxe à la fois incitative et dissuasive. Les 800 millions d'euros récoltés n'ont pas servi à restaurer la nature mais à installer le ferroutage.

C'est en 1983 que l'Américain Ehrlich définit les services écosystémiques de la nature ou écologie fonctionnelle, comme la pollinisation des plantes ou la filtration de l'eau. Son compatriote David Pearce précise que la nature n'est pas un capital comme un autre. Elle produit différents services en même temps. Il faut en effet distinguer la valeur d'usage et la valeur de non usage. En 1997, il publie dans la revue *Nature* un article intitulé *Princing the planet* (donner un prix à la planète), où il aboutit à un chiffre forcément astronomique – mais invérifiable – : 33.000 milliards de dollars. Comme la vie d'un homme vaut 3 millions d'euros pour un assureur... D'autres ont calculé que l'inaction politique pouvait coûter 13 milliards de dollars. Car il y a le coût de remplacement et le coût d'évitement.

Plus concrètement, un constate qu'une forêt peut rapporter 970 euros l'hectare, soit 30.000 euros pour tel propriétaire. Mais ce n'est que la valeur du bois vendu. La marée noire de l'*Exxon Valdez*, survenue en 1989 au large de l'Alaska, peu habitée, est difficile à chiffrer. Les experts ont interrogé 1.600 ménages riverains. Ils sont parvenus à une estimation variant entre 3 et 7 milliards de dollars.

Lors de la discussion qui a suivi l'exposé, quelqu'un a demandé le prix d'accès des riverains aux espaces verts. En France, c'est un problème, car c'est le préfet qui donne les autorisations. Il n'est pas un défenseur attitré de l'environnement, comme le demande l'Europe et comme il est prévu aux Etats-Unis avec l'EPA (Environment Protection Agency).

Conclusion du séminaire : « la nature est protégée par le droit et pas par l'économie ».

Roger CANS

Actualités

Arrivée de Cindy à l'Espace Info Energie

Bonjour, je suis Cindy Penlou-Rebouilleau, j'ai 27 ans et j'ai rejoint l'association Sarthe Nature Environnement ce lundi 1^{er} octobre 2018, au sein de l'Espace Info Energie, en tant que coordinatrice adjointe, auprès de Baptiste et Sabrina. Après des changements assez importants, l'équipe est à nouveau au complet pour œuvrer dans le vaste monde de la rénovation énergétique.



Pour ceux qui me connaissent, j'ai déjà fait plusieurs passages au sein de SNE : d'abord en tant que bénévole, puis stagiaire et enfin salariée de la mission Espace Info Energie.

Suite à mes études de géographie-aménagement du territoire et d'écoconstruction, j'exerce la mission de conseillère info-énergie depuis maintenant 3 ans ; d'abord au Mans, puis à Alençon. Et me voilà de retour en Sarthe !

J'ai énormément appris sur le terrain et grâce au réseau des EIE au cours de ces 3 dernières années et je me sens pleinement capable d'épauler Sabrina dans la coordination de l'EIE, pour continuer de faire vivre le service auprès du plus grand nombre de personnes et le plus longtemps possible !

J'ai développé une certaine sensibilité écologique depuis plusieurs années et j'essaie d'agir à mon échelle afin de réduire l'impact de mon mode de vie sur la planète, mais c'est un chemin sans fin, en perpétuel construction...

Au plaisir de vous rencontrer un jour et d'échanger sur des thématiques qui nous sont chères, à bientôt !

Cindy PENLOU-REBOUILLEAU, EIE

Arrivée de Baptiste à l'Espace Info Energie



Bonjour, je suis Baptiste TRANCHANT, âgé de 24 ans. J'ai rejoint Sarthe Nature Environnement le 3 Septembre dernier, à la mission d'espace info-énergie, en tant que conseiller info-énergie. Je remplace, ainsi, M. Julien LE BRAS, qui est parti pour de nouveaux horizons. Je suis originaire de Normandie, plus précisément de VIRE dans le Calvados.

Je suis titulaire d'un DUT génie thermique et énergie, que j'ai obtenu à SAINT LÔ et d'une licence professionnelle d'assistant et conseiller technique en énergie électrique et renouvelable, passée à RENNES. Ainsi, mon parcours universitaire me permet d'avoir une vision globale dans le domaine de l'énergie appliqué aux bâtiments.

De plus, par mon parcours, j'ai de bonnes connaissances sur la qualité de l'air intérieur et sur les énergies renouvelables.

Enfin, je suis quelqu'un qui a grandi à la campagne, auprès d'une forêt, et j'y ai compris la nécessité, je dirais même plus, notre devoir de prendre soin de notre environnement. Depuis, cet animosité m'a suivi dans mes diverses projets. Ainsi, j'espère pouvoir œuvrer dans cet objectif, à mon humble niveau, en remplissant cette mission de conseil au niveau de la maîtrise de l'énergie. Enfin, je terminerai par une petite histoire : Connaissez-vous la légende du colibri ? Alors je vous invite à la découvrir ou la redécouvrir ci-dessous :

« Un jour, dit la légende, il y eut un immense incendie de forêt. Tous les animaux terrifiés, atterrés, observaient impuissants le désastre. Seul le petit colibri s'activait, allant chercher quelques gouttes avec son bec pour les jeter sur le feu. Après un moment, le tatou, agacé par cette agitation dérisoire, lui dit : *"Colibri ! Tu n'es pas fou ? Ce n'est pas avec ces gouttes d'eau que tu vas éteindre le feu !"*

Et le colibri lui répondit : *"Je le sais, mais je fais ma part."* »

Légende Amérindienne

Baptiste TRANCHANT, EIE

Arrivée d'Aurélia en Volontariat Service Civique

Brèves

Devoirs de vacances été 2018

Bonjour à toutes et à tous !



Je tenais à me présenter, en tant que nouvelle volontaire en service civique pour une durée de 8 mois à Sarthe Nature Environnement.

Je m'appelle Aurélia BICHET, j'ai 21 ans et originaire du Mans. J'ai validé ma licence Gestion Internationale de l'Entreprise et Ethique en juin dernier à Angers. Par la suite je souhaiterais intégrer un master en développement durable à Montréal.

Passionnée par l'environnement ce service civique me permet d'accéder à des actions concrètes et représente également un tremplin pour mes futures études.

Comme mes prédécesseurs, je coordonnerai les actions pour la fin 2018 sur le thème « des usages de l'eau » mises en place par Gwenaëlle et le programme associatif pour l'année 2019 concernant les 40 ans de l'association. Je suis ravie de participer à la vie associative et aux différents projets de l'association.

Grâce à cette mission j'apprendrai davantage sur les nombreuses solutions pour protéger et respecter notre environnement afin d'aboutir à un système durable pour notre génération et les générations futures.

Au plaisir de vous rencontrer et de vous voir à SNE.

Aurélia BICHET, SNE

Ils m'énervent !!!

Si je pouvais à haute voix tous les coups de g... de cet été, je n'aurais plus de cordes vocales... Essayons un classement.

1) La pub à la télé n'a jamais brillé par sa délicatesse. Si je rassemble les divers spots, j'en conclus que la moitié de l'humanité est constipée (herbesan plop au moins c'est du naturel, mais trois fois de suite ça fait ch... convenons-en) le reste est incontinent (ah qu'elle est belle ma culotte antifuites !) suivent les « en sur poids » -comj'aime- et les arthritiques et arthrosiques ; elle est belle l'humanité !!!

2) les gens : et je t'assassine, et je te massacre... bon, avec une bonne dose de mauvais esprit on pourrait arguer que, trop nombreux sur terre, quelques-uns de moins...

Mais là où ça atteint des sommets, c'est lorsque l'homo dit sapiens se mêle de tout.

On connaissait le néo-rural qui après avoir obtenu que les cloches de l'église ne se mettent en branle qu'après 7h ne comprenait pas que le coq rural ne suive pas la même consigne ; nouveau venu dans la confrérie le « touriste » (traduisez parisien en provençal) qui s'offusque du vacarme des cigales et veut les insecticider !

A Saint Raphaël depuis la mi-juillet, je pleure, moi, parce que cette année nous n'avons PAS de cigales ss ss ss ss... que s'est-il passé ? La démoustication a-t-elle dépassé ses objectifs ? Je vous parlais en 2016 des nuits silencieuses, c'est toujours le cas, s'y ajoutent maintenant les jours silencieux ; dès que la température dépasse 29° les oiseaux se taisent, mais plus de cigales pour prendre le relais.

Du fait du réchauffement, en entendrons-nous bientôt en Sarthe ?



Jeanne HERCENT, SNE

Les petites lignes du marketing alternatif

Les moins de quarante ans ne peuvent se souvenir de ces listes photocopiées qui explicitaient les additifs cachés sous des noms de code, tel E300... et qui inquiétaient les consommateurs attentifs des années 70/80. Le législateur ayant imposé que les compositions alimentaires soient écrites et quantifiées en clair, ce souci s'est estompé.

Pourtant il n'a pas obtenu que ces utiles mentions soient toujours lisibles sans l'aide d'une puissante loupe. Au moins le fabricant se trouve obligé d'indiquer les doses journalières, des valeurs nutritionnelles et des messages d'alertes qui concernent les allergènes potentiellement présents dans le produit.



Typical values (rounded as per instructions)	per 100g	per 1/4 pack	% adult GDA
Energy kJ	1007	2014	
Energy kcal	241	482	
Protein	8.4g	16.8g	24.1%
Carbohydrate	20.6g	41.2g	37.3%
of which sugars	18.8g	37.6g	17.9%
of which starch	1.8g	3.6g	4.0%
Fat	13.7g	27.4g	39.1%
of which saturates	5.7g	11.4g	57.0%
mono-unsaturates	5.9g	11.8g	
polyunsaturates	1.5g	3.0g	
Fibre	0.9g	1.8g	
SALT	0.20g	0.40g	
of which sodium	0.20g	0.40g	

GDA children (5-10 yrs) 1800 24g 220g 85g 70g 20g

GDA = Adult Guideline Daily Amounts are based on a diet of 2000 kcal. GDA's are guidelines and personal requirements vary depending on age, gender, weight and activity.

Un débat très technique entre nutritionnistes, médecins, fabricants et pouvoirs publics se poursuit. La démarche est lente qui devrait déboucher à terme sur une information plus claire et destinée à tous les consommateurs. Un film, « sugarland » vient de lancer une alerte puissante sur les méfaits sanitaires liés à la surconsommation des sucres ajoutés qu'ils soient saccharose, fructose et autre glucose.

Pendant ce temps, dans les milieux écolos, alternatifs, associatifs, on se transmet de nouvelles recettes qui proposent de fabriquer à la maison, produits ménagers et cosmétiques. Les photocopies perdent un peu de terrain au profit des pages de l'internet, mais chacun s'empresse de diffuser les trucs et les astuces glanées ici ou là comme au bon vieux temps des premiers chocs pétroliers.

Ces initiatives semblent frappées au coin du bon sens, tant qu'elles permettent quelques économies et la réduction des coûts liés à l'emballage et à son élimination. Autre bienfait de la fabrication-maison, l'assurance de ne plus donner aux grands industriels de la chimie et aux distributeurs une part trop grande d'un pouvoir d'achat toujours menacé.

Ainsi donc, Sarthe Nature Environnement participe à la promotion de quelques recettes alliant bicarbonate de soude, vinaigre blanc et quelques gouttes d'huile essentielle de citron afin de nettoyer aussi écologiquement que possible nos vitres et tout ce qui mérite un coup de propre dans nos intérieurs. Cette hygiène ménagère est incontestablement plus gratifiante dans ces conditions.

A un détail près...

Le diable, dit-on, aime à se loger dans les détails les plus infimes. Bénévole sur un de nos stands récents, quelques petites lignes sur le flacon de savon liquide et sur la poche de bicarbonate me firent froncer les sourcils et cligner des yeux. Tout en me félicitant d'une myopie déjà ancienne, après avoir déchaussé ma paire de lunettes, j'eus enfin accès à ces tout petits caractères imprimés.

Que disaient-ils ?

Le savon liquide d'une marque réputée sérieuse, parce qu'ancienne et bien connue jadis, contenait entre 15 et 30% d'un savon supposé à l'huile de lin. Outre du parfum, de l'eau et quelques adjuvants peu préoccupants, la composition se terminait par l'énumération de molécules aux noms aussi bizarres que quasiment imprononçables : sans aucun doute des conservateurs de synthèse.



La spécialité à base de bicarbonate, sans doute retenue parce que la marque fleurait elle aussi le bon vieux temps, souffrait d'un défaut majeur dans sa composition. Le bicarbonate de soude n'était compté que pour 30%. La petite voix de mon mauvais esprit ne tarda pas à demander : « mais c'est quoi les autres 70% ? » L'avocat du diable, dument consulté, m'assura que ces 70% étaient d'origine naturelle sans accepter de m'en lire plus; la belle affaire.

Dès lors que dire à nos visiteurs aussi étonnés que nous quand on se rend compte que l'on a accordé un peu vite sa confiance à des marques jadis réputées ?

Comment sauver nos conseils, nos astuces et la crédibilité d'un message associatif alternatif ? D'abord récupérer une bonne loupe et retrouver le réflexe de s'en servir avant toute acquisition. Soulignons l'existence de sites internet destinés à la diffusion d'informations critiques sur différentes marchandises de cet acabit.

Richard FLAMANT

Sur le front des espèces

Bonnes et mauvaises nouvelles ne se suivent pas toujours en équilibre hélas.

Côté sombre:

*la bactérie tueuse d'oliviers (seul remède connu couper et brûler sur place) a été repérée en Corse,

*les poissons des mers chaudes passent de plus en plus en méditerranée via le Canal de Suez, or certains comme le poisson ballon sont aussi toxiques que le fugu, d'autres pourraient brouter « à mort » nos herbiers, nurseries de NOS poissons à nous... j'ai peur, je suis en colère, pourquoi le gouvernement n'interdit-il pas le passage à ces envahisseurs?!?!?!

*le dernier mâle rhinocéros blanc est mort, ne restent que des éprouvettes pour tenter des FMA ou des FIV ou ce que vous voulez pour continuer l'espèce,



*les petits oiseaux sont de moins en moins nombreux dans nos prairies et bocages, là oui je suis en colère et je ne plaisante pas: l'action du gouvernement contre les pesticides est-elle suffisante?

*si vous achetez des crevettes cuites bien roses, demandez au poissonnier si elles ont ou non été traitées au bisulfite... vous aurez du succès et vos crevettes auraient peut-être une légère amertume... que ne faut-il pas subir pour être belle et présentable!

*et comment passer à côté de la "bactérie tueuse" qui inquiète les Etats Unis!!! (Ouest France 4 avril) J'ai peur, nous avons peur, tout le monde a peur.

Mais je suis surtout **en colère**, car cette super bactérie qui se f... de tous les antibiotiques connus c'est nous qui l'avons fabriquée, à force de traitements souvent inutiles et surdosés. Comme tous les êtres vivants, la bactérie s'est adaptée... Aux USA, les bactéries antibiorésistantes ont affecté en 2017 deux millions de personnes, 23 000 en sont mortes. On cherche quoi faire...

Côté lumière: c'est nettement plus bref ai-je loupé des articles?

*Le lézard ocellé que l'on pensait disparu de Vendée a été aperçu en forêt de Monts belle bête!



*Le pouillot véloce s'époumone chez moi, je vous l'ai déjà dit, la fauvette se manifeste, les hirondelles et le coucou sont proches

*Les bourgeons explosent et les prunelliers fleurissent... le greenwashing annuel de la Nature est en route, le gouvernement n'y peut pas grand chose et c'est très bien comme ça!

Enquêtes publiques: est-ce une bonne idée?... que cette nouvelle directive, qui veut qu'au jour d'ouverture de l'E P le promoteur ait ouvert un site sur lequel on peut trouver tous le dossier y compris l'avis de l'autorité environnementale (AAE) et son mémoire en réponse (MRAE).

Question: comment fait le promoteur si l'AE n'a pas émis d'avis? Réponse préfectorale: le MRAE est o-bli-ga-toi-re. Requestion: comment répondre à des questions qui n'ont pas été posées? Réponse : je répète que le MRAE est obligatoire...

Jusqu'à maintenant la publication du dossier était du ressort de l'administration, et l'absence d'une pièce pouvait faire annuler l'enquête, qu'en est-il à présent? Réponse !

De joyeuses péripéties en perspective!

Jeanne HERCENT, SNE

L'agenda de SNE et ses associations membres

Pour toute information et inscription :
Contacter le 02 43 88 59 48

Jeudi 11 Octobre – GAB72

Formation la gestion du foncier agricole au service de l'eau et des territoires

Jeudi 11 Octobre – EIE

Fêtes Portes Ouvertes à MSAP (thématique du logement)

De 9h à 12h

Maison de Services Au Public – Le Lude

Vendredi 12 Octobre – EIE

Permanence à 3 voix (EIE, CAUE et Anah)

De 8h30 à 12h30 (Réservation au CAUE)

1 rue de la Marinette – Le Mans

Samedi 13 Octobre – GSPP et SCIRPE

Sortie Arboretum de la Grand'Prée

14h

Chemin aux Bœufs – Le Mans

Samedi 13 Octobre – SEPENES

Ecole Bota « Botanique de la cuisine »

14h30

Médiathèque de La Ferté Bernard

Samedi 13 Octobre – Grain de Pollen

Papotage et discussions autour de l'association

De 9h30 à 12h

Beillé

Samedi 13 Octobre – Grain de Pollen

Atelier création avec les enfants (colle, peinture, pâte, ...)

De 14h à 17h

Beillé

Lundi 15 Octobre – Grain de Pollen

Atelier fabrication de savons zéro déchets

De 18h30 à 21h30

Beillé

Samedi 20 Octobre – SNE

Stand « Brûlage des déchets verts »

De 10h à 12h

Congrès des Maires – Sablé sur Sarthe

Samedi 20 Octobre – EIE, GSPP, SNE

Visite d'une installation de récupération d'eau de pluie

À partir de 14h00

Mulsanne

Jeudi 25 Octobre – SNE et FNE PdL

Soirée Europe et Environnement

18h30-20h30

Salle de l'Oiselière – Le Mans

Samedi 27 Octobre – SEPENES

Ecole Bota « Reconnaître les arbres par les feuilles »

14h15

Maison de la Forêt – Le Mans

Samedi 3 Novembre – SNE

Animation Compostage – Fête du Pommé

13h30-18h

Joué l'Abbé

Vendredi 9 Novembre – EIE

Permanence EIE et CAUE

De 8h30 à 12h30 (Réservation au CAUE)

1 rue de la Mariette – Le Mans

Vendredi 9 Novembre – GSPP

Assemblée Générale de GSPP

Soirée

Moncé en Belin

Samedi 10 Novembre – FNE, syndicat mixte du Narais et Dué, SNE

Journée protection des cours d'eau

10h-18h

Challes

Samedi 10 Novembre – SEPENES

Ecole Bota « Les Gymnospermes »

10h – 16h

Arboretum du Tuffeau – St Gervais de Vic

Samedi 10 Novembre – Grain de Pollen

Papotage et discussions autour de l'association

De 9h30 à 12h

Beillé

Mercredi 14 Novembre –SNE

Conseil d'administration

À partir de 18h30

Maison des associations – Le Mans

Jeudi 15 Novembre – EIE

Permanence EIE et Anah (Réservation Mairie du Lude)

De 9h30 à 12h30

Maison des services au public – Le Lude

Samedi 17 Novembre – Grain de Pollen

Atelier Récup' et créations en tissus

De 10h à 17h

Beillé

Lundi 19 Novembre – SNE

Atelier fabrication de produits ménagers

18h30 – 20h30

Bonnétable

Mercredi 21 Novembre – SNE

Atelier fabrication de produits ménagers

Après-midi

Fresnay sur Sarthe

Vendredi 23 Novembre – SEPENES

Rencontres Naturalistes

19h30

Mairie de Coulaines

Lundi 26 Novembre – Grain de Pollen

Atelier fabrication de produits ménagers

De 18h30 à 21h30

Beillé

Mercredi 5 Décembre – SNE et AFB

Formation classification des cours d'eau

18h – 21h

Le Mans – Maison des associations

Jeudi 6 Décembre - EIE

Permanence à 3 voix (EIE, CAUE et Anah)

De 9h30 à 12h30 (Réservation à la Mairie du Lude)

Maison des Services au Public – Le Lude

Vendredi 7 Décembre - EIE

Permanence à 3 voix (EIE, CAUE et Anah)

Matinée (Réservation à la Maison du Département)

Maison du Département - Mamers

Vendredi 7 Décembre – EIE

Permanence à 3 voix (EIE, CAUE et Anah)

Après-midi (Réservation à la Mairie)

Mairie – La Ferté-Bernard

Samedi 8 Décembre – SEPENES

Balade « Traces et indices de l'hiver »

14h

Maison des associations La Borde - Cherré

Samedi 8 Décembre – Grain de Pollen

Papotage et discussions autour de l'association

De 9h30 à 12h

Beillé

Vendredi 14 Décembre –EIE

Permanence EIE et CAUE

De 8h30 à 12h30 (Réservation au CAUE)

1 rue de la Mariette – Le Mans

Vendredi 21 Décembre - EIE

Permanence à 3 voix (EIE, CAUE et Anah)

De 8h30 à 12h30 (Réservation à la Mairie)

Mairie (Place Résistance) - Sillé-le-Guillaume



Sarthe Nature Environnement

Fédération Sarthoise des Associations de Protection
de la Nature et de l'Environnement

Ouvert le lundi, mardi et jeudi de 9h à 12h et de 13h à 17h

Le mercredi de 10h à 12h et de 13h à 19h

Le vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h

Permanence des bénévoles tous les mercredis de 17h à 19h



10 rue Barbier - 72000 LE MANS

Tél : 02 43 88 59 48 / Fax : 02 43 24 93 66

Courriel : sarthe-nature-env@wanadoo.fr

Site Internet : www.sne72.asso.fr

Directeur de Publication : Jean Christophe Gavallet

Ont participé à la rédaction du 71^{ème} numéro de *La Lettre de la Coccinelle*

Roger CANS, Gwenaëlle DUFOUR, Richard FLAMANT, Baptiste TRANCHANT, Cindy PENLOU-REBOUILLEAU, Jean Christophe GAVALLET, Jeanne HERCENT, Bruno AUBIN, Jean HENAFF, Edith BOULEN, Aurélia BICHET

Bulletin d'information imprimé sur papier recyclé.

N'imprimez qu'en cas de nécessité et ne jetez pas les papiers sur la voie publique !

Envie de faire connaître votre association et ses actions ?

Envie de vous exprimer sur un sujet d'actualité ?

Envoyez-nous vos articles ou propositions par courriel à sarthe-nature-env@wanadoo.fr